



Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140
Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08
Mail : commune.sciez@orange.fr
Site : ville-de-sciez.com

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mardi 10 avril 2018

PRESENTS

Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Rapin Jacqueline, Bourgeois Fatima, Chaumeron Dominique, Cognet Céline, Brothier Nathalie, Torrente Marie-Christine,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Réale Richard Favre Pierre, David Michel, Huvenne Bernard.

PROCURATIONS

Badaire Corinne à *Demolis Hubert*
Couasnon Thierry à *Roch Monique*,
Roze Fabienne à *Rapin Jacqueline*,
Gilbert Joël à *Favre Pierre*,
Maure Dominique à *Triverio Christian*,
Requet Michel à *Brothier Nathalie*,
Kupper Lionel à *Huvenne Bernard*,

ABSENTS EXCUSES :

Pierron André, Favre-Perillat Christel, Reinbold Caroline, Demolis Cyril, Thierry Julie, Humbert Marlène.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Roch Monique a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26-02-2018

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2018, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Le compte rendu de la séance du 26 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

FINANCE

1-Approbation des comptes de gestion 2017 - Budget principal et budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu exposé du Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, unanime**

- **approuve les comptes de gestion** du trésorier principal pour l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez,
- **constate que** ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire, Jean-Luc BIDAL quitte l'assemblée durant l'examen de ce point conformément à la réglementation.

2-Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget principal et budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Considérant que les Comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes sont conformes aux Comptes de Gestion.

**Entendu exposé du Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, unanime**

- **approuve les comptes administratifs** 2017 du budget communal et des budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez résumés comme suit :

Budget Principal :

Section d' Investissement

DEPENSES		BP2017+DM	CA 2017	RECETTES		BP2017+DM	CA 2017
001	Déficit d'investissement 2017	83 414,66		001	Solde d'exécution reporté		
040	Opérations d'ordre entre section	13 225,00	13 222,87	021	Virement de la section de fonctionnement	450 895,00	
041	Opérations patrimoniales	606 574,71	606 574,71	024	Produits de cessions	130 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	112 740,00	112 739,50	040	Opérations d'ordre entre section	264 344,00	394 337,21
16	Capital des emprunts	696 838,00	696 825,34	041	Opérations patrimoniales	606 574,71	606 574,71
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	63 350,00	36 647,28	10	Dotations (FCTVA + TA)	597 200,00	656 645,94
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	595 928,00	586 974,00	1068	Affectation du résultat n-1	475 503,42	475 503,42
23	Immo en cours, Construction, install.	481 708,63	299 253,87	13	Subvention sur travaux, équipement d'invest	359 996,87	356 085,46
26	Autres immobilisations financières	5 000,00	5 000,00	16	Emprunt		
27	Portage EPF	228 158,94	155 055,42	45	Transfert caveaux	2 423,94	2 423,94
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 886 937,94	2 512 292,99	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 886 937,94	2 491 570,68

Résultat d'investissement de l'exercice	-	20 722,31
Solde 2016 reporté	-	83 414,32
Déficit d'investissement 2017	-	104 136,63

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP2017+DM	CA 2017	RECETTES		BP2017+DM	CA 2017
011	Charges à caractère général	1 467 501,00	1 429 878,10	002	Excédent Antérieur reporté	130 125,00	
012	Charges de personnel	1 878 000,00	1 839 831,08	013	Atténuation de charges	5 000,00	14 430,68
014	Atténuation de produits	107 140,00	60 938,92	042	Opération d'ordre entre section	13 225,00	13 222,87
023	Virement à la section investissement	450 895,00		70	Produits des services	158 000,00	158 346,06
042	Opération d'ordre entre section	264 344,00	394 337,21	73	Impôts et taxes	3 401 980,00	3 387 018,92
65	Autres charges gestion courante	1 345 745,00	1 336 149,80	74	Dotations et participations	2 080 530,00	1 957 187,18
66	Charges financières	313 760,00	305 424,30	75	Autres produits gestion courante	45 000,00	47 122,65
67	Charges Exceptionnelles	10 000,00	2 314,20	76	Produits financiers	25,00	5,43
38	Provisions pour risques	6 500,00	504,72	77	Produits exceptionnels	10 000,00	137 569,31
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 843 885,00	5 369 378,33	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 843 885,00	5 714 903,10

Résultat de fonctionnement de l'exercice		345 524,77
Solde 2016 reporté		130 125,43
Excédent fonctionnement 2017		475 650,20

Budget annexe Port de plaisance :

Section d' Investissement

DEPENSES			BP 2017 + DM	CA 2017	RECETTES			BP 2017 + DM	CA 2017
040	Subv Equipement		561,00	560,07	001	Solde d'execution reporté	210 247,40		
16	Capital des emprunts		45 795,00	45 792,23	021	Virement de la section de fonctionnement	9 000,00		
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...		25 000,00	-	040	Amortissement des immobilisations	92 091,00	92 090,91	
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...		230 247,50	61 186,98	1068	Affectation du résultat n-1	5 000,00	5 000,00	
23	Immo en cours, Construction, install.		14 735,00	-	1641	Emprunt			
	Reste A Réaliser								
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			316 338,50	107 539,28	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			316 338,40	97 090,91
Résultat d'investissement de l'exercice				- 10 448,37					
Solde 2016 reporté								210 247,50	
Excédent d'investissement 2017								199 799,13	

Section de fonctionnement

DEPENSES			BP 2017 + DM	CA 2017	RECETTES			BP 2017 + DM	CA 2017
011	Charges à caractère général		170 230,00	94 465,55	002	Excédent antérieur reporté	50 225,45		
012	Charges de personnel		109 809,00	106 067,71	042	Quote part sub d'équipement	561,00	560,07	
023	Virement à la section investissement		9 000,00		70	Produits des services	342 939,00	376 966,67	
042	Dotations aux amortissements		92 091,00	92 090,91	75	Autres produits getsion courante	-	1,64	
65	Autres charges de gestion courante		2 500,00	541,20	77	Produits exceptionnels	504,55	1 919,52	
66	Charges financières (intérêts emprunts)		10 100,00	10 042,33					
67	Charges Expectionnelles		500,00	-					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			394 230,00	303 207,70	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			394 230,00	379 447,90
Résultat d'investissement de l'exercice				76 240,20					
Solde 2016 reporté								50 225,45	
Excédent de fonctionnement 2017								126 465,65	

Budget annexe Caveaux de Sciez :

Section d' Investissement

DEPENSES			BP 2017	CA 2017	RECETTES			BP 2017	CA 2017
001	Solde d'execution reporté		14 633,40		040	Opération d'ordre de transfert entre section	17 057,34	17 057,34	
040	Opération d'ordre de transfert entre section		17 057,34	13 796,44	16	Emprunts et dettes assimilées	17 057,34	2 423,94	
23	Immobilisation en cours		2 423,94	2 423,94					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			34 114,68	16 220,38	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			34 114,68	19 481,28
Résultat d'investissement de l'exercice				3 260,90					
Solde 2016 reporté				- 14 633,40					
Résultat d'investissement 2017				- 11 372,50					

Section de fonctionnement

DEPENSES			BP 2017	CA 2017	RECETTES			BP 2017	CA 2017
042	Annulation Stock initial		17 057,34	17 057,34	042	Opération d'ordre de transfert entre section	17 057,34	13 796,44	
65	Autres charges de gestion courante		10,00	0,08	70	Vente de produits fabriqués	-	3 260,86	
					75	Autres produits de gestion (FCTVA)	10,00		
TOTAL dépenses fonctionnement			17 067,34	17 057,42	TOTAL RECETTES fonctionnement			17 067,34	17 057,30
Résultat de fonctionnement de l'exercice				- 0,12					
Solde 2016 reporté									
Résultat de fonctionnement 2017				- 0,12					

3-Décision d'affectation des résultats budgétaires 2017- Budget principal et budget annexe Port de Plaisance.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Après avoir constaté la concordance des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion 2017 du comptable assignataire,
Considérant les résultats de clôture 2017,

**Entendu exposé du Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, unanime, décide**

Pour le budget principal :

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement de **475 650.20 €** sur le budget 2018 comme suit :
400 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
75 650.20€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement

Pour le budget annexe Port de plaisance :

- **d'affecter** le résultat de fonctionnement de **126 465.65 €** sur le budget 2018 comme suit :
60 000€ au compte R1068 de la section d'investissement
66 465.65€ en report à nouveau au compte R002 de la section de fonctionnement.

4-Vote des subventions aux associations pour 2018 – budget principal.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

L'article L 2311-7 du CGCT clarifie les règles de versement des subventions par les communes. L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider, soit d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire; soit d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention. L'individualisation des crédits ou la liste annexée vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le Conseil Municipal, à la majorité, 3 voix contre (Huvenne Bernard, Requet Michel et Torrente Marie-Christine) et 2 abstentions (Brothier Nathalie et Kupper Lionel), décide

- d'attribuer** les subventions aux associations comme détaillé ci-après,
- autorise** le maire à passer et signer convention d'objectif avec les associations concernées.

Associations conventionnées (dont la subvention est ≤ à 23 000€)

Base nautique	55 000
Ensemble musical SCIEZ	65 000
Eveil sportif-football	34 000
Foyer Culturel de Sciez - Bibliothèque et actions culturelles	71 310
Foyer Culturel de Sciez - Restaurant scolaire + bus	67 915
La Vie du Passé	32 000
Sous-total	325 225

Autres associations non conventionnées

ANCIENS COMBATTANTS	1 300
AMMAC - Ass. Des marins de Sciez	200
AFN - Union des Anciens combattants	200
FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants A.M.T	100
ANACR - Association National anciens Combattants et de la Résistance	100
Musée de la Résistance Nationale	100
Souvenir Français (Sub de fonct = 100€ + 400€ sub except en 2018)	500
Association Nationale des Familles Fusillés et Massacrés de la Résistance Française	100
CULTUREL	16 400
Club du patrimoine de Sciez	1 000
AMCA (dont 400€ de remboursement charges)	14 400
Eurcasia	1 000
SCOLAIRE	10 490
ACEH "L'école à l'hôpital"	100
Association des Parents d'Élèves des Crêts	250
Association USEP Buclines	4 500
Avenir sportif Sciez Petits Crêts	4 500
Lycée "Les 3 Vallées"	640
Maison familiale de Bonne	80
Maison familiale de Champs Molliaz-Cranves Sales	160
Maison Familiale de COUBLEVIE (38)	40
Maison Familiale de SAULSAIE	100
Maison Familiale Le Village (38)	40
ECAUT - Ecole catholique apprentissage auto	40
Maison familiale Rurale de Chaumont (38)	40
SPORT	18 400
Cercle Nautique de Sciez	1 000
Section sauvetage Sciez	1 800
Tennis Club de Sciez	8 000
Amicale des Sapeurs Pompiers de Sciez	1 800
Jeunes Sapeurs Pompiers de Sciez	1 500
Léman Country Dance	2 000
Les Pieds d' A Sciez (dont 500€ dans le cadre du jumelage)	1 300
Rugby Club Thonon Chablais Léman	500
Handisport Comité Départemental de Haute-Savoie	150
Société de Chasse	350
ANIMATION	1 500
APPS (Promotion port de Sciez)	1 500
ENVIRONNEMENT	10 460
Association de gestion du Domaine de Guidou	3 000
Ligue de Protection des Oiseaux	7 000
Ass. Défense et lutte contre la grêle	160
FRAPNA - France Nature Environnement	300
COOPERATION DECENTRALISEE	3 265
Solde convention décentralisée 2014-2017	3 265
TOTAL AFFECTE	387 040
C/6574 - Montant inscrit au BP 2018	415 000
	<i>Solde réserve</i> 27 960

5-Vote des taux d'imposition 2018.

Exposé : Bidal Jean-Luc, Maire

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 Bs relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances,

Vu l'Etat N°1259 notifié le 27 mars 2018 portant une augmentation des bases de 1.033%,

Entendu exposé du Maire adjoint,

Le Conseil Municipal, à la majorité, 4 voix contre (Huvenne Bernard, Requet Michel, Torrente Marie-Christine et Kupper Lionel) et 1 abstention (Brothier Nathalie) décide

- **de fixer** les taux 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	14,55
Taxe foncière (Bâti)	13,57
Taxe foncière (Non bâti)	29,26

- **de charger** Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6-Vote des budgets primitifs 2018, budget principal et budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez.

Exposé : Triverio Christian, Maire adjoint

Les budgets primitifs pour le budget principal et des budgets annexes sont résumés comme suit :

Budget principal :

Section d' Investissement					
DEPENSES		BP2018	RECETTES	BP2018	
001	Solde d'exécution reporté	104 137	001	Solde d'exécution reporté (BUDGET EPIC OT)	18 112
040	Opérations d'ordre entre section	13 225	021	Virement de la section de fonctionnement	526 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		024	Produits de cessions	70 000
10	Remboursement avance FCTVA + TA Nexity	228 134	040	Opérations d'ordre entre section	254 410
16	Capital des emprunts	672 720	041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	55 763	10	Dotations (FCTVA + Taxe d'aménagement)	817 000
21	Immo Corp. Achat terrain, matériel...	57 620	13	Subvention sur travaux, équipement...	606 853
23	Immo en cours, construction, installation...	645 240	45	Transfert bp annexe	
26	Participation et créances				
27	Autres immobilisations financières	261 210			
	<i>RAR 2017</i>	<i>272 851</i>		<i>RAR 2017</i>	<i>18 525</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 310 900	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 310 900

Section de fonctionnement					
DEPENSES		BP2018	RECETTES		BP2018
011	Charges à caractère général	1 479 100	013	Atténuation de charges	10 000
012	Charges de personnel	1 934 100	042	Opérations d'ordre entre section	13 225
014	Atténuation de produits	113 230	70	Produits des services	172 000
023	Virement à la section investissement	526 000	73	Impôts et taxes	3 471 080
042	Opérations d'ordre entre section	254 410	74	Dotations et participations	1 953 800
65	Autres charges de gestion courante	1 158 300	75	Autres produits de gestion courante	50 000
66	Charges financières	282 860	76	Produits financiers	12
67	Charges exceptionnelles	15 000	77	Produits exceptionnels	15 000
68	Provisions	5 000	002	Excédent antérieur reporté + (OT EPIC = 7 232,66)	82 883
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		5 768 000	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 768 000

Budget annexe Port de plaisance :

Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2018	RECETTES		BP 2018
040	Subv Equipement	561,00	001	Solde d'execution reporté	199 799,13
16	Capital des emprunts	47 400,00	021	Virement de la section de fonctionnement	38 000,00
20	Immo. Incorp. Frais d'études ...	50 000,00	040	Amortissement des immobilisations	94 790,87
21	Immo Corp. Achat terrain, materiel...	266 512,65	1068	Affectation du résultat n-1	60 000,00
23	Immo en cours, Construction, install.		1641	Emprunt	
	RAR	28 116,35			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		392 590,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		392 590,00

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2018	RECETTES		BP 2018
011	Charges à caractère général	180 240,00	002	Excédent antérieur reporté	66 465,65
012	Charges de personnel	115 000,00	042	Quote part sub d'équipement	561,00
023	Virement à la section investissement	38 000,00	70	Produits des services	372 000,00
042	Dotations aux amortissements	94 790,87	75	Autres produits gestion courante	3,35
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	77	Produits exceptionnels	1 500,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	8 499,13			
67	Charges Exceptionnelles	1 500,00			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		440 530,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		440 530,00

Budget annexe Caveaux de Sciez :

Section d' Investissement

DEPENSES		BP 2018
001	Solde d'exécution reporté	11 372,50
040/355	Produits finis	13 796,44
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		25 168,94

RECETTES		BP 2018
1687	Autre dettes	11 372,50
040/355	Produits finis	13 796,44
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		25 168,94

Section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2018
002	Résultat d'exploitation reporté	0,12
042/7135	Variation des stocks de produits	13 796,44
TOTAL dépenses fonctionnement		13 796,56

RECETTES		BP 2018
74	Subventions d'exploitation	0,12
042/7135	Variation des stocks de produits	13 796,44
TOTAL RECETTES fonctionnement		13 796,56

**Entendu exposé du Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, unanime,**

-approuve le budget primitif communal ainsi que les budgets annexes Port de plaisance et Caveaux de Sciez.

Voirie

7- Adoption du règlement général de gestion du domaine public et du règlement de voirie.

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Le règlement de voirie a pour but de définir les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art. Il est établi par le conseil municipal après avis d'une commission présidée par le maire et comprenant, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

VU l'article L 2321-2- du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires,

VU l'article L. 115-1 du Code de la Voirie Routière relatif à la coordination des travaux réalisés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations,

VU l'article L 141-11 du Code de la Voirie Routière qui précise que le conseil municipal détermine, après concertation avec les services ou les personnes intervenant sur le domaine public, les modalités d'exécution des travaux de réfection des voies communales dans lesquelles des tranchées ont été ouvertes,

VU l'article R 141-14 du Code de la voirie routière disposant: «un règlement de voirie fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art. Il détermine les conditions dans lesquelles le maire peut décider que certains travaux de réfection seront exécutés par la commune. Ce règlement est établi par le conseil municipal après avis d'une commission présidée par le maire et comprenant, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales».

CONSIDERANT qu'un règlement permet de fixer les règles et modalités (administratives et techniques) à respecter pour l'occupation et/ou l'intervention sur le domaine public géré par la commune.

**Entendu exposé du Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, unanime, décide**

- **d'approuver** le règlement de voirie ci-annexé
- **d'autoriser Monsieur le Maire** ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces y afférentes.

Port de plaisance

8-Décision de mettre fin au bail commercial « Les Petites Bulles »

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Considérant le décès de monsieur Tom Grundmann, exploitant de l'école de plongée « Les Petites Bulles »,

Considérant que plusieurs propositions de reprise de l'activité ont été présentées,

Considérant que le bail commercial arrive à échéance au 31 novembre 2018,

**Entendu exposé du Maire adjoint,
Le Conseil Municipal, unanime, décide**

-de mettre un terme au bail commercial à sa date d'échéance, à savoir au 31 novembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire confirme à l'assemblée que le projet d'acquisitions foncières dans le cadre de l'agrandissement de la zone port-plage est arrêté dans l'attente des résultats de l'étude lancée cet hiver.

Une réunion sera organisée le mardi 15 mai en Mairie par l'Etablissement Public Foncier pour présenter le Bail Réel Solidaire avant la consultation des 3 aménageurs pour l'OAP « Pré Derrière ». Tout le conseil municipal recevra une invitation.

Monsieur Vignaud Christian fait part du rapport de Monsieur le Préfet de région sur la problématique de l'aéroport de Genève, il le transmettra par e-mail à tout le conseil.

Il sera présent le 17 avril pour une réunion en Préfecture concernant le désenclavement du Chablais.

Madame Chaumeron Dominique informe l'assemblée de la venue dans le Chablais, du 3 au 7 mai 2018, d'une délégation russe de la région d'Irkoutsk pour assister à un colloque organisé par l'association Eurcasia en partenariat avec les villes d'Evian et Sciez.

Madame Brothier Nathalie demande ce qu'il a été décidé au sujet de la fontaine place Alexandre Néplaz qui est toujours hors service. Monsieur Vignaud explique que le contentieux avec les entreprises cours toujours et qu'il n'a obtenu les crédits nécessaires pour un remise en état, le budget communal étant très limité.

Madame Brothier demande également si le bâtiment de la bibliothèque, ABCJ et salle de danse va pouvoir être repeint et si les nids de poules route de Songy vont pouvoir être bouchés cette année ? Le Maire explique qu'un projet d'urbanisation incluant ces bâtiments est sur le point

d'être présenté sur le secteur des Crêts et que la route de Songy est intégrée dans le projet départemental de réalisation d'une piste cyclable. En conséquent aucun travaux de rénovation est entrepris tant que ces projets ne sont pas déterminés clairement.

Madame Bourgeois Fatima annonce la soirée organisée par l'association Léman Horizon Madagascar ce samedi 14 avril au CAS qui aura lieu si le parking est libéré. Marion Lenne a essayé de faire avancer le dossier auprès de la Préfecture.

Monsieur Le Maire adjoint constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 21h55

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 11-04-2018 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10-04-2018
SIGNÉ**

La secrétaire de séance
Roch Monique



Le Maire
Bidal Jean-Luc



Vu pour être affiché le 12/04/2018 conformément aux prescriptions
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales